

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de formation ou de services passée auprès du Centre de formation Cognacq-Jay par ses clients.

Inscription à une formation

Toute demande d'inscription à une formation peut s'effectuer :

- par téléphone au 01 60 64 64 46
- par Email : aurelie.dujardin@cognacq-jay.fr
- sur notre site internet. Un bulletin d'inscription est disponible pour chaque formation en inter entreprise
- pour les formations intra entreprise nous contacter par téléphone ou email afin de recevoir un devis
- par voie postale à l'adresse de notre siège social

Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription est définitive après réception soit du bulletin d'inscription ou du devis signé et tamponné par le client.

La confirmation sous-entend que le client a pris connaissance du programme de formation, des dates de formation et du lieu.

Le bulletin Documents contractuels

Le Centre de formation Cognacq-Jay fait parvenir par email au client les documents contractuels suivants :

- Une convention de formation signée des deux parties
- Les convocations

Lorsque la salle de formation est mise à disposition par le client (INTRA), l'établissement d'accueil veillera à ce qu'elle respecte les conditions d'hygiène et de sécurité.

- Une feuille d'émargement signée par le formateur et chaque stagiaire par demi-journée
- Une facture
- Un certificat de réalisation et les évaluations de formation à l'issue de la formation

Prix, facturation et règlements

Le prix de chaque session ou module de formation figure sur le devis adressé au Client ou sur le catalogue.

Dans le cas de formations "à la carte",

- ou comprenant plusieurs sessions ou modules, le prix est indiqué sur la proposition commerciale ou devis.
- Les factures sont payables à l'ordre de Centre de formation Cognacq-Jay à réception.
- Tout stage commencé est dû en entier.
- Tout retard de paiement portera de plein droit, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, d'intérêts au taux légal.
- Tous nos prix sont non soumis à TVA

- Les repas des stagiaires ne sont pas compris dans le prix du stage, ni prévus, sauf indication contraire figurant dans la proposition commerciale
- Pour toute formation dans vos locaux, les frais de déplacements des formateurs s'ajouteront aux frais pédagogiques soit sous format de forfait soit sur justificatifs. Dans le cas où la formation nécessite que le formateur passe une ou plusieurs nuits hors de son domicile, les frais d'hébergement et de restauration s'ajouteront aux frais de déplacement et aux frais pédagogiques.

Les conditions de paiement sont à 30 jours à la date de facture envoyée après la prestation de formation par virement ou chèque.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et justifier de la validation OPCO
- l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si le Centre de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO (au bout de 3 mois), le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par le Centre de formation Cognacq-Jay après demande écrite du client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Conditions d'annulation

Session INTER

-Du fait du client

Les annulations doivent être notifiées, le plus tôt possible, par écrit au Centre de formation Cognacq-Jay. Le Centre de formation proposera alors la possibilité de reporter l'inscription à une autre session ou de clore le dossier.

Toutefois les annulations tardives du fait du client, pourront donner lieu à facturation selon les modalités suivantes:

- Entre 30 et 20 jours ouvrables avant le début de la session, 30 % du montant de la formation
- Entre 19 et 15 jours ouvrables avant le début de la session, 50 % du montant de la formation
- Moins de 15 jours ouvrables avant le début de la session, 100 % du montant de la formation

Tout changement de stagiaire, sous réserve de respect des pré-requis, sera accepté 2 jours maximum avant le début de la formation.

Tout stage commencé est dû pour sa totalité.

-Du fait de l'organisme

Le Centre de formation Cognacq-Jay se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une ou plusieurs Séances de Formation pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation.

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait insuffisant (en deçà de 5 stagiaires), le Centre de formation pourra annuler la session 15 jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

En cas d'annulation anticipée du fait du Centre de formation Cognacq-Jay, de nouvelles dates seront proposées au client.

Session INTRA

-Du fait du client

Toute demande de report, ou d'annulation devra parvenir, par écrit au Centre de formation Cognacq-Jay au moins 30 jours ouvrables avant la date fixée.

Toutefois les annulations tardives* du fait du client, pourront donner lieu à facturation selon les modalités suivantes:

- Entre 30 et 20 jours ouvrables avant le début de la session, 30 % du montant de la formation
- Entre 19 et 15 jours ouvrables avant le début de la session, 50 % du montant de la formation
- Moins de 15 jours ouvrables avant le début de la session, sauf cas de force majeure et sous réserve de présentation de la preuve, 100 % du montant de la formation

****: Les formations en simulation seront facturées 100 % du montant de la formation si annulation de moins de 30 jours avant le début de la formation.***

Tout stage commencé est dû pour sa totalité.

-Du fait de l'organisme

Le Centre de formation Cognacq-Jay se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une ou plusieurs Séances de Formation pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation.

Pour toute demande de report, ou d'annulation par le Centre de formation Cognacq-Jay au moins 30 jours ouvrables avant la date fixée, le Centre de formation s'engage à proposer de nouvelles dates sous un délai de 30 jours.

En cas d'annulation sur place, sauf cas de force majeure et sous réserve de présentation de la preuve, le Centre de formation Cognacq-Jay s'engage sur de nouvelles propositions de dates sous un délai de 30 jours et, à accorder une remise exceptionnelle de 10 % sur la formation à venir.

En tout état de cause, l'annulation ou le report d'une ou plusieurs Séances de Formation en intra ou inter à l'initiative du Centre de formation Cognacq-Jay pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Remplacement de stagiaire

Tout changement de stagiaire, sous réserve de respect des pré-requis, sera accepté 2 jours maximum avant le début de la formation. Le Centre de formation Cognacq-Jay se réserve le droit de refuser un stagiaire remplaçant en justifiant le refus.

Litiges et Réclamation

Toutes les contestations, désaccords, insatisfactions relatives aux Formations commandées par un Client et aux éventuels contrats conclus entre le Centre de formation Cognacq-Jay et un Client, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, feront l'objet d'une tentative de résolution amiable préalablement à

toute action en justice. Elles devront le cas échéant faire l'objet d'une notification écrite au Centre de formation Cognacq-Jay.

En l'absence de solution amiable, les litiges seront de la compétence des juridictions de Paris.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Paris où siège le Centre de formation Cognacq-Jay et ce quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt du Centre de formation Cognacq-Jay qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

La fiche de réclamation est accessible sur le site du Centre de formation www.formation-cognacq-jay.fr ou sur simple demande par mail à Sabrina Delin (sabrina.delin@cognacq-jay.fr).

Propriétés intellectuelles et confidentialité

Le Centre de formation Cognacq-Jay conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses créations, ses supports, ses outils qui ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits ou exécutés même partiellement de quelque façon que ce soit par le client et/ou ses préposés sans l'autorisation écrite au préalable du Centre de formation Cognacq-Jay.

A ce titre, le Centre de formation Cognacq-Jay est libre de réutiliser lesdites créations, supports, outils dans le cadre de ses prestations ultérieures et ce dans le respect de la confidentialité. ».

Chaque partie considère comme strictement confidentiels et s'interdisent de divulguer toute information, document, donnée, idée ou concept provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. En particulier, elle s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés dont elle aurait été amenée à connaître du fait de l'exécution du présent contrat. Chaque partie répond de ses salariés comme d'elle-même. Les parties ne sauraient être toutefois tenues pour responsables d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou si elles en avaient connaissance, ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

L'entreprise autorise le Centre de formation Cognacq-Jay à le citer en référence, sans préciser la nature de la mission réalisée.